


Antigua et Barbuda
Bahamas
Barbade
Belize
Canada
Départements français d'outre-mer
(Martinique, Guadeloupe,
Saint-Barthélemy, Saint-Martin)
Dominique
États-Unis d'Amérique
Grenade
Guyana
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
St. Vincent-et-les-Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago

Territoires britanniques d'outre-mer
(Anguilla, Bermudes, Îles Vierges
britanniques, Îles Caïmans, Îles Turques et
Caiques, Montserrat)



Une réfugiée karen, réinstallée depuis la Thaïlande, suit à présent des études à Toronto (Canada).



Amérique du Nord et Caraïbe

| Environnement opérationnel |

Le Canada et les États-Unis d'Amérique accueillent un très grand nombre de demandeurs d'asile. Les deux pays sont dotés de procédures liées à l'octroi de l'asile complexes mais bien établies et leurs taux d'acceptation sont parmi les plus élevés des pays industrialisés. Ils accueillent également le plus grand nombre de réfugiés réinstallés dans le monde.

Le Gouvernement des États-Unis a récemment accepté de revoir un certain nombre de politiques qui ont une incidence sur la possibilité, pour les réfugiés, d'obtenir une protection dans le pays. A titre d'exemple, le gouvernement est en train d'examiner son application des limitations d'accès à l'asile liées au terrorisme qui ont des conséquences involontaires sur les demandeurs d'asile et les réfugiés en quête d'un statut légal permanent ou les candidats à la réinstallation. Les États-Unis réexaminent également de manière approfondie leur système de détention lié à l'immigration et envisagent des procédures permettant d'assurer la protection des personnes apatrides se trouvant dans le pays sans statut légal.

Le bureau régional du HCR à Washington couvre 15 États indépendants et 12 territoires ou départements d'outre-mer, principalement à la Caraïbe. La région se caractérise par des mouvements migratoires mixtes. Neuf des 12 États indépendants de la Caraïbe ont ratifié la Convention des Réfugiés de 1951 et/ou son Protocole de 1967, mais seule la République dominicaine a adopté une législation destinée à les mettre en oeuvre. Le climat politique qui règne dans la région est dominé par le souci de la sécurité intérieure et du contrôle des migrations, souvent au détriment des besoins de protection internationale. Il existe dans la région un risque d'instabilité politique susceptible de donner lieu à de nouveaux mouvements de population, y compris un accroissement des migrations et des afflux de réfugiés par voie maritime.



Stratégie

En Amérique du Nord, le HCR s'efforce de suivre et d'appuyer les mécanismes nationaux de protection des réfugiés, de sensibiliser l'opinion aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile et de renforcer le soutien politique et financier en faveur de ses opérations. L'Organisation continuera à travailler avec les gouvernements en vue d'atteindre les normes les plus élevées en matière de protection des réfugiés. Ces normes comprennent le fait de garantir le plein accès des demandeurs d'asile aux procédures de détermination du statut de réfugié (DSR), le non-recours à la détention pour les personnes relevant de la compétence du HCR, le respect des normes internationales lors de l'examen de toutes les demandes de détermination du statut, y compris celles fondées sur l'appartenance sexuelle, ainsi que le traitement approprié des enfants séparés des familles. L'Organisation s'efforcera également de garantir les droits fondamentaux des apatrides, tels que le droit à la liberté, au travail et au voyage.

Le HCR continuera d'aider le Canada et les États-Unis à trouver un juste équilibre entre leurs préoccupations légitimes concernant la sécurité et les principes de protection internationale des réfugiés.

L'Organisation travaillera avec les gouvernements en vue d'accroître le nombre de lieux de réinstallation en Amérique du Nord, tout en préservant l'intégrité de son programme de réinstallation. Le bureau du HCR à Washington est chargé d'établir les statistiques concernant la réinstallation à l'échelle mondiale et de fournir un soutien global à la réinstallation.

A la Caraïbe, le HCR dispense des conseils aux gouvernements au sujet des procédures de détermination du statut, ainsi que des normes en matière de protection des réfugiés. Il assure également la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat. Il s'efforcera de renforcer sa propre capacité et celle des États à prendre

en charge les nouveaux demandeurs d'asile. Il constituera des réseaux de protection avec les ONG et le milieu juridique et universitaire et renforcera son réseau de délégués honoraires qui servent de « yeux et oreilles » au HCR en l'absence d'une délégation permanente. L'Organisation travaillera également à résoudre les situations d'apatridie.

Contraintes

Aux États-Unis, les lois qui prévoient d'amples restrictions d'ordre pénal ou liées au terrorisme pouvant entraver ou empêcher la réinstallation de certaines catégories de réfugiés dans le pays et l'octroi de l'asile à certains individus constituent des obstacles de taille. Si le Gouvernement porte un regard nouveau sur ces questions, des changements au niveau législatif pourraient s'avérer nécessaires, et les législateurs, y compris les partisans d'un renforcement de la protection des réfugiés, pourraient être peu disposés à remettre en cause une législation nationale restrictive en matière de sécurité intérieure pour des raisons politiques. On s'attend à ce que le système judiciaire joue un rôle important dans l'équilibrage entre les préoccupations liées à la protection et le souci de la sécurité nationale.

Le HCR ne dispose pas d'effectifs suffisants aux États-Unis pour surveiller l'ensemble des points d'entrée et inspecter les centres de détention et les zones où les demandes d'asile sont traitées. Il est par conséquent difficile d'exercer une surveillance, y compris du respect de l'Accord sur les pays tiers sûrs.

Les questions d'asile devraient continuer à être reléguées au second plan pour la plupart des États de la Caraïbe, réduisant ainsi la marge de manoeuvre du HCR sur le plan politique. Faute de pouvoir assurer une présence physique dans la région, l'Organisation éprouvera des difficultés à accomplir des progrès notables.

Opérations

Au **Canada**, l'Organisation veille à ce que les demandeurs d'asile aient accès aux procédures de détermination du statut de réfugié. Dans ce contexte, elle suit l'application de l'Accord sur les pays tiers sûrs, ainsi que les demandes déposées à l'intérieur du territoire et dans les aéroports.

Le HCR surveille la politique et les pratiques du pays en matière de détention des personnes qui relèvent de sa compétence. En outre, il sensibilise l'opinion aux questions de l'asile afin que les demandes d'asile soient traitées correctement et que les normes de protection les plus élevées possibles soient respectées. Il s'efforcera également d'obtenir un meilleur soutien financier et politique, ainsi que des occasions de réinstallation pour davantage de réfugiés.

Aux **États-Unis**, le HCR entend promouvoir des procédures de sélection des demandeurs d'asile qui préservent ces derniers du refoulement. A cet effet, il surveillera les expulsions accélérées aux points d'entrée. L'Organisation appuiera également l'élaboration de politiques visant à éviter la mise en détention des demandeurs d'asile, et notamment des familles et des mineurs, sauf si des circonstances spécifiques l'exigent. Le HCR travaillera également avec le Gouvernement afin de garantir l'intégrité du régime de l'asile en élaborant des mécanismes protégeant de la fraude et de mauvais traitements sans nuire aux cas légitimes. En outre, il continuera à faire pression en vue d'une séparation claire des questions de l'asile et du terrorisme.

Afin de soutenir ses efforts de plaidoyer, le HCR organisera des séances d'information à l'intention des membres du Congrès, ainsi que des missions sur le terrain dans des régions qui présentent un intérêt stratégique pour les États-Unis. Il s'attachera à sensibiliser l'opinion et à encourager le respect à l'égard des personnes relevant

de sa compétence en adressant des dossiers d'information aux bureaux du Congrès, ainsi qu'aux membres de l'administration, et en organisant des campagnes dans les médias. Il s'emploiera également à mobiliser le plus grand soutien possible en faveur de la réinstallation.

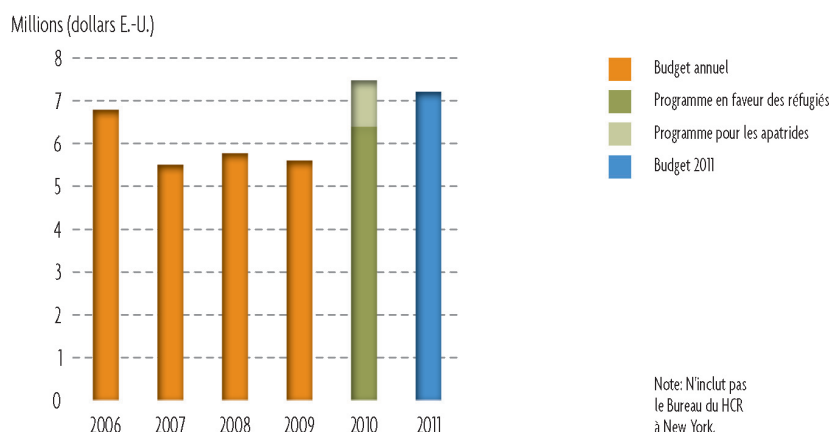
Aux États-Unis comme à la **Caraïbe**, le HCR maintiendra et actualisera des plans d'intervention d'urgence en cas d'importants mouvements de population. L'Organisation suivra l'évolution de la situation, tant sur le plan politique et socio-économique qu'en matière de droits de l'homme, tout en consolidant ses partenariats avec d'autres organisations internationales.

En **République dominicaine**, le HCR s'efforcera d'intensifier sa présence grâce à des missions régulières. Ceci permettra au HCR de renforcer son soutien au Gouvernement afin d'assurer la détermination du statut de réfugié et l'identification de solutions durables, ainsi que de soutenir son travail avec les ONG en vue d'apporter une assistance humanitaire et d'appuyer l'intégration locale.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Amérique du Nord et Caraïbe sont demeurés relativement stables au cours des dernières années. La plus forte augmentation est survenue en 2006 en raison des efforts déployés par l'Organisation pour assurer une meilleure couverture dans la Caraïbe et renforcer ses activités de protection au Canada et aux États-Unis. La hausse des frais de personnel a causé un accroissement des besoins financiers pour ces opérations exigeant d'importants effectifs. En 2010, une présence renforcée en République dominicaine nécessitera davantage de ressources.

Budget pour l'Amérique du Nord et la Caraïbe en 2006 – 2011



Budget pour l'Amérique du Nord et la Caraïbe (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ	2010			2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL	
Canada	1 581 392	1 802 051	0	1 802 051	1 683 300
États-Unis d'Amérique ¹	4 015 120	4 591 195	1 086 434	5 677 629	5 522 700
TOTAL	5 596 512	6 393 246	1 086 434	7 479 680	7 206 000

¹ Inclut la protection des réfugiés et la constitution de capacités à la Caraïbe et l'intégration locale au Belize, Guyana et Suriname.